

AR Prefecture

017-211703475-20261008-2026_10_D5-DE
Reçu le 09/10/2026

Concession par affermage du service public de l'assainissement collectif

Avenant n°3 au contrat d'affermage - Annexe 1 - Note de calcul justificative

NOTE DE CALCUL DU NOUVEAU TARIF CONCESSIONNAIRE

Avenant n°3 au contrat d'affermage - Annexe 1 - Note de calcul justificative

Données du service	Moyenne 3 ans	Date d'effet du contrat	01/10/2017
Assiette volumes assujettis	380 584	Date d'échéance du contrat	31/12/2028
		Durée totale du contrat	11,3 ans
		Date prise d'effet Avenant	01/10/2026
		Durée restante du contrat	2,25 ans
		Durée prolongation proposée	1 an
		Durée restante après prolongation	3,25 ans
		Actualisation :	
		k ₂₀₂₄	1,235717
		k ₂₀₂₅	1,326257
		k ₂₀₂₆	1,258409

Précision importante : seuls les postes supplémentaires et les postes existants sujets à modifications sont mentionnés dans cette note de calcul. Les autres postes sont considérés sans changement.
Les valeurs sont exprimées en € 2026.

1 - Patrimoine : intégration du poste de relevage de la place Caillon

Cette note de calcul présente les coûts d'exploitation supplémentaires induits par la création d'un nouveau poste de relevage et de son réseau associé

2 - Investissement : intégration de la constitution du dossier réglementaire pour la réutilisation des eaux traitées

Cette note de calcul présente le coût de la constitution du dossier réglementaire pour la réutilisation des eaux traitées sur la STEP de Saint-Jean-d'Angély

3 - Travaux : modification de la nourrice des refoulements de la STEP

Cette note de calcul présente notre proposition de travaux d'amélioration sur l'arrivée des effluents à la STEP.

4 - Renouvellement : adaptation des dotations sur la durée de prolongation

Cette note de calcul présente notre proposition d'adaptation du renouvellement sur la durée de la prolongation au regard de l'état du patrimoine et des besoins de renouvellement.

A-1 - EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION		Quantité ou Base	x	PU HT (€ 2017)	=	Montant HT en €/an (€ 2017)
1 - Intégration des coûts d'exploitation du nouveau poste de relevage Caillon						
Personnel	Surveillance, entretien et réparation des ouvrages de collecte et relevage	6 heures	x	32,64	=	196
	Maintenance préventive et curative de l'ensemble des équipements délégués	2 heures	x	41,21	=	82
Engins et véhicules	Sur la base du coût du personnel	18%	x	278	=	50
Energie électrique	Abonnement (tarif bleu - 9 kVA)	1	x	117,0	=	117
	Consommation	2 000	x	0,1070	=	214
Fournitures	Pièces d'usure + consommables pour maintenance (entretien 2ème niveau)	1	x	120	=	120
Sous-traitance	Nettoyage postes de relevage (2 fois par an)	2	x	129	=	258
Sous-traitance	Résidu de curage des PR	1	x	80	=	80
Sous-traitance	Contrôles réglementaires (électricité, levage, pression)	1	x	240	=	240
Télécom, affranchissements	Abonnement GSM + consommation	1	x	180	=	180
Renouvellement non programmé	Dotations annuelles pour les équipements sensibles et soumis à usure mécanique (pompes), pour lesquels le risque de renouvellement avant la fin du contrat est le plus important.	2%	x	12500	=	250
Total des charges impactées à partir d'octobre 2026 (valeur 2017)					=	1 787 €
Rattrapage des charges des années du 15 avril 2024 au 30 septembre 2026		1 787 €	x	2,46 ans	=	4 397 €
Impact annuel du rattrapage des charges sur les années restantes de contrat		4 397 €	/	3,25 ans	=	1 353 €
Sous-total 1 - Intégration poste de relevage Caillon (valeur 2017)					=	3 140 €
Sous-total 1 - Intégration poste de relevage Caillon (valeur 2026)					=	3 952 €
2 - Modification de la nourrice d'alimentation du dégrilleur						
Divers	Travaux de modification de la nourrice d'alimentation du dégrilleur	1	x	64 363	=	64 363
Montant des travaux ramené à une année		64 363	/	3,25 ans	=	19 804
Sous-total 2 - Travaux d'amélioration de l'alimentation de la station d'épuration (valeur 2017)					=	19 804 €
Sous-total 2 - Travaux d'amélioration de l'alimentation de la station d'épuration (valeur 2026)					=	24 922 €
3 - Adaptation des dotations de renouvellement sur la durée de prolongation						
Programme de renouvellement	Dotations annuelles du 01/10/2026 au 31/12/2028 - suite avenant 2	1	x	74 918	=	74 918
	Dotations annuelles sur la durée de l'avenant 3 (01/10/2026 - 31/12/2029)	1	x	51 973	=	51 973
Sous-total 3 - Adaptation des dotations de renouvellement (valeur 2017)					=	- 22 945 €
Sous-total 3 - Adaptation des dotations de renouvellement (valeur 2026)					=	- 28 874 €
A-2 - BILAN DE L'EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION						
EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION						Montant HT en €/an (€ 2026)
Sous-total 1 - Intégration poste de relevage Caillon (valeur 2026)						3 952
Sous-total 2 - Travaux d'amélioration de l'alimentation de la station d'épuration (valeur 2026)						24 922
Sous-total 3 - Adaptation des dotations de renouvellement (valeur 2026)						-28 874
SOUS-TOTAL EVOLUTION CHARGES D'EXPLOITATION					=	0 €
A-3 - CHARGES GENERALES ASSOCIEES (EN € 2026)						
A. 3.1 FRAIS GENERAUX ET DE STRUCTURE						- €
A. 3.2 ASSURANCES						- €
A. 3.3 IMPOTS, TAXES						- €
SOUS-TOTAL EVOLUTION CHARGES LIEES AU SERVICE					=	- €
A-4 - BILAN DE L'EVOLUTION DES CHARGES TOTALES (EN € 2026)						
Sous-total évolution bilan d'exploitation					=	0 €
Sous-total évolution charges liées au service					=	- €
IMPACT CHARGES AVENANT N°3 (€ 2026)					=	0 €

017-211703475-20261008-2026_10_D5-DE
Reçu le 09/10/2026

Avenant n°3 au contrat d'affermage - Annexe 1 - Note de calcul justificative

NOTE DE CALCUL DU NOUVEAU TARIF CONCESSIONNAIRE

Aux conditions économiques définitives du mois de septembre 2025, applicables au 1er janvier 2026

B - IMPACT SUR LE PRIX DU SERVICE

B-1 - BILAN DE L'EVOLUTION DES CHARGES TOTALES (EN € 2026)

IMPACT CHARGES AVENANT N°3 (€ 2026)

=

-

0 €

B-2 - ASSIETTE RETENUE

Volume assujetti (moyenne 5 dernières années)		380 584 m ³		Source : moyenne décomptes 5 dernières années	
Assiette abonnés (valeur 2024)		4 261 abonnés		Source : nombre d'abonnés décompte 2024	
Simulation Part Fixe Simulation Part Variable	Assiette contrat		Augmentation en €		
	4 261	x	0,00	=	0 €
	380 584	x	0,0000	=	0 €
			TOTAL		0 €
Simulation Tarifs Part Concessionnaire au 1er avril 2026					
		Tarifs au 01/10/2026	Impact avenant n°3	Nouveaux tarifs au 01/10/2026	% évolution
Part Fixe		41,21	0,00	41,21	0,0%
Part Variable		0,9488	0,0000	0,9488	0,0%
Soit pour une consommation de 120 m ³		155,07 €		155,07 €	0,0%
		26,6%		26,6%	

Simulation Tarifs Part Concessionnaire au 1er octobre 2017

		Tarifs au 01/10/2017	Impact avenant n°3	Nouveaux tarifs au 01/10/2017	% évolution
Part Fixe		32,75	0,00	32,75	0,0%
Part Variable		0,7540	0,00	0,7540	0,0%
Soit pour une consommation de 120 m ³		123,22 €		123,22 €	0,0%